AR Prefecture

043-214301624-20250924-DEL2025_092-DE Reçu le 07/10/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-092

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le dixhuit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

<u>Présents</u>: Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, et Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

David SUC représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Sébastien VINCENT représenté par Brigitte ROCHE et Ludovic LHOSTE représenté par Patricia GOUDARD.

Absents:

Raoul GANIVET, Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de procurations : 3
Nombre d'absents : 2

Objet: SDE 43 - Eclairage public - Parking dépose minute Rue Bertrand de Chabron

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, propose aux membres du conseil municipal l'avant-projet des travaux d'éclairage public dépose minute – Rue Bertrand de Chabron.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 4 167,97 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

4 167,97 x 55 % = 2 292,38 euros

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et travaux » du 18/09/2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- 1. D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Madame le Maire,
- 2. De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.
- 3. De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 2 292,38 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puyen-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- 4. D'inscrire à cet effet la somme de 2 292,38 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD